

# COMMUNE DE VERNOU-SUR-BRENNE

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vernou-sur-Brenne, légalement convoqué, s'est réuni en séance à huis clos, à la Salle des Fêtes de Vernou-sur-Brenne.

Le deuxième conseil municipal de la mandature de Madame Pascale DEBALLÉE s'est déroulé le lundi 8 juin à la Salle des Fêtes à huis clos, compte tenu des contraintes sanitaires.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :**

Mme DEBALLÉE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. LEBREC Michel, Mme GOURON Claude, M. TARBE de SAINT HARDOUIN Patrice, M. MAZET Franck, Mme COMMUNAL Renée, M. SIMONIN Denis, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. CHAMPION Pierre, M. ROBIN Xavier, Mme DUBRAY Françoise, Mme PELLUAU Carole, Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle, Mme MERCIER Céline, Mme LABREVOIT Sandrine, Mme CHASLE Sophie, M. LESAGE Mathieu, M. BONZON Sébastien, Mme DELALEUF Marie, M. LANDAIS Romain, M. DEBALLÉE Victorien.

**Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :** néant

**Etaient absents excusés :** néant

**Etaient absents non excusés :** néant

**Désignation du secrétaire de séance :** conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie DELALEUF a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

३०६७०३३

**Approbation du procès-verbal du 24 mai 2020 :** aucune observation n'étant émise, le compte rendu du précédent conseil municipal est adopté.

Une grande partie de l'ordre du jour était occupée par la création de plusieurs commissions et leurs compositions ainsi que la désignation des délégués au sein des organismes extérieurs.

**Les commissions sont au nombre de 5 à savoir :**

- 1 **FINANCES** : finances, marchés publics, développement économique et tourisme. La délégation de fonction et signature a été confiée à Madame Claude FERRAND, 1<sup>ère</sup> Adjointe.
- 2 **URBANISME** :
  - ✓ 1<sup>ère</sup> sous-commission : urbanisme – aménagement du territoire
  - ✓ 2<sup>ème</sup> sous-commission : projets durables et environnementaux
  - ✓ 3<sup>ème</sup> sous-commission : bâtiments – voirie – espaces verts – cimetière – sécurité bâtimentsLa délégation de fonction et signature a été confiée à Monsieur Patrice TARBÉ de SAINT HARDOUIN, 4<sup>ème</sup> adjoint.
- 3 **VIE ASSOCIATIVE** :
  - ✓ 1<sup>ère</sup> sous-commission : sports
  - ✓ 2<sup>ème</sup> sous-commission : vie associative
  - ✓ 3<sup>ème</sup> sous-commission : conseil municipal des jeunesLa délégation de fonction et signature a été confiée à Monsieur Michel LEBREC, 2<sup>ème</sup> adjoint.
- 4 **ENFANCE – JEUNESSE – ANIMATIONS** :
  - ✓ 1<sup>ère</sup> sous-commission : scolaire – périscolaire – restauration scolaire
  - ✓ 2<sup>ème</sup> sous-commission : animations – cérémoniesLa délégation de fonction et signature a été confiée à Monsieur Franck MAZET, 5<sup>ème</sup> adjoint.

5 CCAS - CULTURE ET PATRIMOINE

✓ 1<sup>ère</sup> sous-commission : CCAS

✓ 2<sup>ème</sup> sous-commission : lien inter-générationnels – attribution de logements – culture – patrimoine

La délégation de fonction et signature a été confiée à Madame Claude GOURON, 3<sup>ème</sup> adjointe.

Trois délégations municipales ont été données à savoir :

I. Gestion des services techniques : Monsieur Victorien DEVALLEE, conseiller délégué

II. Communication : Monsieur Xavier ROBIN, conseiller délégué

III. Animations – cérémonies : Madame Marie-Claude BONZON, conseillère déléguée

COMMISSIONS MUNICIPALES		MEMBRES	
		Rapporteur	Membres
FINANCES	Finances Marchés publics	Claude FERRAND	Romain LANDAIS – Marie-Claude BONZON – Christelle HENNEQUET-ANTIER – Franck MAZET
	Développement économique Tourisme		Denis SIMONIN – Christelle HENNEQUET-ANTIER – Claude GOURON
URBANISME	Urbanisme Aménagement du territoire	Patrice TARBÉ de SAINT HARDOUIN	Pierre CHAMPION – David FROGER – Denis SIMONIN Sébastien BONZON pr « Bassins Versants »
	Projets durables et environnementaux	Pascale DEVALLEE	Renée COMMUNAL – Françoise DUBRAY – Mathieu LESAGE – Céline MERCIER – Sébastien BONZON <i>Loïc PREVOTAT : invité permanent</i>
	Bâtiments Voirie - Espaces verts Cimetière Sécurité bâtiments	Patrice TARBÉ de SAINT HARDOUIN	Sébastien BONZON – Victorien DEVALLEE – Romain LANDAIS – Carole PELLUAU
VIE ASSOCIATIVE	Sports	Michel LEBREC	Pierre CHAMPION – Xavier ROBIN <i>Victorien DEVALLEE : invité permanent</i>
	Vie associative		Sandrine LABREVOIT – Françoise DUBRAY – Romain LANDAIS
	Conseil municipal des jeunes		Marie DELALEUF – Stéphanie LION – Loïc PREVOTAT <i>« intervenants permanents »</i>
ENFANCE JEUNESSE ANIMATIONS	Scolaire Périscolaire Restauration scolaire	Franck MAZET	Marie DELALEUF – Mathieu LESAGE – Marie-Claude BONZON – Carole PELLUAU
	Animations - Cérémonies		Michel LEBREC – Carole PELLUAU – Claude GOURON <i>(réservations salles / gestion des salles)</i>
C.C.A.S. CULTURE PATRIMOINE	CCAS	Claude GOURON	<b>5 désignés par le conseil municipal</b> : Claude FERRAND – Christelle HENNEQUET-ANTIER – Marie-Claude BONZON – Sandrine LABREVOIT
	Liens inter-générationnel Attribution des logements		<b>5 désignés par le Maire</b> : Yvette BERTON – Katia SIMONIN – Liliane ROUVRE – Agnès GOUSSÉ – Franck DESCHEPPER
	Culture Patrimoine		Françoise DUBRAY – David FROGER – Marie DELALEUF – Sophie CHASLE – Renée COMMUNAL
DELEGATIONS MUNICIPALES			
PERSONNEL TECHNIQUE	Conseillers Délégués		Membres
	Victorien DEVALLEE		Sophie CHASLE
COMMUNICATION	Xavier ROBIN		Renée COMMUNAL – Françoise DUBRAY – Victorien DEVALLEE – Claude FERRAND – Pascale DEVALLEE
ANIMATIONS CEREMONIES	Marie-Claude BONZON		Michel LEBREC – Claude GOURON – Carole PELLUAU
AUTRES COMMISSIONS ou SOUS-COMMISSIONS			
APPEL D'OFFRES	3 Délégués titulaires		3 Délégués suppléants
	1. Xavier ROBIN 2. Franck MAZET 3. Claude FERRAND		1. Sébastien BONZON 2. Christelle HENNEQUET-ANTIER 3. Céline MERCIER
	Représentant Agent		Correspondante
C.N.A.S.	Martine THEBAULT		Martine BERCY Victorien DEVALLEE
CONSEIL D'ADMINISTRATION « EHPAD LE CLOS » - Présidente : Pascale DEVALLEE	2 Délégués		2 Personnes qualifiées
	Mathieu LESAGE Claude GOURON		Liliane ROUVRE Marie GAUDUCHON

DÉLÉGUÉ DE MAIRIE DANS CHAQUE ASSOCIATION RECEVANT UNE SUBVENTION	MEMBRES
CHORALE « DISSONANCE »	Claude GOURON
CLUB « JOIE DE VIVRE A VERNOU »	Claude FERRAND
VERNOU EN HARMONIE	Carole PELLUAU
JUMELAGE	Sébastien BONZON
UNION SPORTIVE DE VERNOU	Michel LEBREC
TENNIS	Sophie CHASLE
BIBLIOTHEQUE « LA GRANGE AUX LIVRES »	Claude GOURON
COMITE DES FETES « VERNOU EN FETE »	Victorine DEVALLÉE
JAZZ EN TOURAINE	Françoise DUBRAY
A.S.N.V.B.	Michel LEBREC
FOOT CHANCAIY-VERNOU/VAL DE BRENNE	Xavier ROBIN

Pour les Commissions de la Communauté de Communes de Touraine-Est Vallées, il a été proposé deux élus pour chacune des 7 commissions. Leur désignation sera officielle lors d'un bureau communautaire.

COMMISSION N° 1	RESSOURCES
	<p>Pascale DEVALLÉE 3 rue des Petites Barreries 37210 VERNOU-sur-BRENNE <a href="mailto:pascale.devallee@orange.fr">pascale.devallee@orange.fr</a> 06.99.64.63.59</p> <p>Claude FERRAND (Mme) Le Moulin d'Angibault 37210 VERNOU-sur-BRENNE <a href="mailto:vin.alainferrand@wanadoo.fr">vin.alainferrand@wanadoo.fr</a> 02.47.52.14.78 - 06.84.37.46.43</p>
COMMISSION N° 2	TOURISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
	<p>Franck MAZET 46 rue du Professeur Debré 37210 VERNOU-sur-BRENNE <a href="mailto:fgoumaz@yahoo.fr">fgoumaz@yahoo.fr</a> 02.47.52.06.57 - 06.89.38.05.29</p> <p>Denis SIMONIN 3 rue du Haut Clos 37210 VERNOU-sur-BRENNE <a href="mailto:simonin.denis@orange.fr">simonin.denis@orange.fr</a> 02.47.86.41.12 - 06.33.75.98.68</p>
COMMISSION N° 3	HABITAT et AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
	<p>Patrice TARBÉ de SAINT HARDOUIN 3 bis rue Baffert 37210 VERNOU-sur-BRENNE <a href="mailto:tarbefr@yahoo.fr">tarbefr@yahoo.fr</a> 06.21.64.33.92</p> <p>Sébastien BONZON 5 rue de Pouvray 37210 VERNOU-sur-BRENNE <a href="mailto:lagrandtaille@orange.fr">lagrandtaille@orange.fr</a> 06.88.56.74.28 - 02.47.52.15.07</p>
COMMISSION N° 4	TRANSITION ECOLOGIQUE, GESTION ET VALORISATION DES DECHETS
	<p>Céline MERCIER 42 rue du Professeur Debré 37210 VERNOU-sur-BRENNE <a href="mailto:celine.mercier75@gmail.com">celine.mercier75@gmail.com</a> 06.10.47.85.27</p> <p>Mathieu LESAGE 13 bis rue de la Bataillerie 37210 VERNOU-sur-BRENNE <a href="mailto:les.lesage@hotmail.fr">les.lesage@hotmail.fr</a> 02.47.39.55.97 - 06.27.74.62.51</p>
COMMISSION N° 5	INFRASTRUCTURES ET BATIMENTS
	<p>Michel LEBREC 88 rue Neuve 37210 VERNOU-sur-BRENNE <a href="mailto:mlebre@gmail.com">mlebre@gmail.com</a> 06.14.10.56.02</p>

	Romain LANDAIS 17 rue du Glandier 37210 VERNOU-sur-BRENNE <a href="mailto:romainlandais@hotmail.com">romainlandais@hotmail.com</a> 06.14.61.49.86
<b>COMMISSION N° 6</b>	<b>ENFANCE JEUNESSE</b>
	Franck MAZET 46 rue du Professeur Debré 37210 VERNOU-sur-BRENNE <a href="mailto:fgoumaz@yahoo.fr">fgoumaz@yahoo.fr</a> 02.47.52.06.57 - 06.89.38.05.29
	Michel LEBREC 88 rue Neuve 37210 VERNOU-sur-BRENNE <a href="mailto:mlebrec@gmail.com">mlebrec@gmail.com</a> 06.14.10.56.02
<b>COMMISSION N° 7</b>	<b>ECOLE DE MUSIQUE ET COOPERATION CULTURELLE</b>
	Claude GOURON (Mme) 25 rue du Clos 37210 VERNOU-sur-BRENNE <a href="mailto:gouron.claude@orange.fr">gouron.claude@orange.fr</a> 02.47.40.01.54 - 06.74.41.64.17
	Claude FERRAND (Mme) Le Moulin d'Angibault 37210 VERNOU-sur-BRENNE <a href="mailto:vin.alainferrand@wanadoo.fr">vin.alainferrand@wanadoo.fr</a> 02.47.52.14.78 - 06.84.37.46.43

Il a été également proposé des élus pour la représentation de la CCTEV aux instances extérieures telles que le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et l'entretien de la Brenne, le Syndicat mixte du bassin de la Cisse et de ses affluents, le Syndicat mixte Val de Loire Numérique, le SMAT, l'Agence d'Urbanisme et l'Office de Tourisme de Montlouis-Vouvray Val de Loire.

COMMUNE DE VERNOU-sur-BRENNE 37210 - référents pour la CCTEV		
Organismes / instances extérieures	Titulaires	Suppléants
Syndicat intercommunal pour l'entretien et l'aménagement de la Brenne et ses affluents	<b>Denis SIMONIN</b> 3 rue du Haut Clos - 37210 VERNOU-sur-BRENNE <a href="mailto:simonin.denis@orange.fr">simonin.denis@orange.fr</a> 02.47.86.41.12 - 06.33.75.98.68	<b>Renée COMMUNAL</b> 22 rue Marcel Loyau - 37210 VERNOU-sur-BRENNE <a href="mailto:brcommunal@gmail.com">brcommunal@gmail.com</a> 06.87.53.76.02  <b>Françoise DUBRAY</b> 6 rue Pasteur - 37210 VERNOU-sur-BRENNE <a href="mailto:francoise.chevalier16@wanadoo.fr">francoise.chevalier16@wanadoo.fr</a> 06.89.58.59.29
Syndicat mixte du Bassin de la Cisse et de ses affluents	<b>Denis SIMONIN</b> 3 rue du Haut Clos - 37210 VERNOU-sur-BRENNE <a href="mailto:simonin.denis@orange.fr">simonin.denis@orange.fr</a> 02.47.86.41.12 - 06.33.75.98.68	<b>Renée COMMUNAL</b> 22 rue Marcel Loyau - 37210 VERNOU-sur-BRENNE <a href="mailto:brcommunal@gmail.com">brcommunal@gmail.com</a> 06.87.53.76.02  <b>Françoise DUBRAY</b> 6 rue Pasteur - 37210 VERNOU-sur-BRENNE <a href="mailto:francoise.chevalier16@wanadoo.fr">francoise.chevalier16@wanadoo.fr</a> 06.89.58.59.29  <b>Pierre CHAMPION</b> 57 rue Jean Jaurès - 37210 VERNOU-sur-BRENNE <a href="mailto:pierrechampion37@gmail.com">pierrechampion37@gmail.com</a> 02.47.52.02.38 - 06.08.22.39.13
Syndicat mixte Val de Loire Numérique		<b>Xavier ROBIN</b> 4 rue François Houdan des Landes - 37210 VERNOU S/BRENNE <a href="mailto:studio.crayonx@orange.fr">studio.crayonx@orange.fr</a> 02.47.52.06.18 - 06.01.12.85.82
Syndicat mixte Agglomération Tourangelle (SMAT)	<b>Franck MAZET</b> 46 rue du Professeur Debré - 37210 VERNOU-sur-BRENNE <a href="mailto:fgoumaz@yahoo.fr">fgoumaz@yahoo.fr</a> 02.47.52.06.57 - 06.89.38.05.29	
Agence d'Urbanisme	<b>Patrice TARBÉ de SAINT HARDOUIN</b> 3 bis rue Baffert - 37210 VERNOU-sur-BRENNE <a href="mailto:tarbefr@yahoo.fr">tarbefr@yahoo.fr</a> 06.21.64.33.92	
Office de Tourisme Montlouis-Vouvray Val de Loire	<b>Claude GOURON (Mme)</b> - <i>Communautaire</i> 25 rue du Clos - 37210 VERNOU-sur-BRENNE <a href="mailto:gouron.claude@orange.fr">gouron.claude@orange.fr</a> 02.47.40.01.54 - 06.74.41.64.17  <b>Patrice TARBÉ de SAINT HARDOUIN</b> 3 bis rue Baffert - 37210 VERNOU-sur-BRENNE <a href="mailto:tarbefr@yahoo.fr">tarbefr@yahoo.fr</a> -- 06.21.64.33.92	

EPIC Patrimoine	Christine VINCEDEAU 3 route de Pouvray – 37210 VERNOU-sur-BRENNE 02.47.52.02.36	
Pays Loire Touraine	Pascale DEVALLEE 3 rue des Petites Barreries – 37210 VERNOU-sur-BRENNE <a href="mailto:pascale.devallee@orange.fr">pascale.devallee@orange.fr</a> 06.99.64.63.59  Claude GOURON (Mme) 25 rue du Clos – 37210 VERNOU-sur-BRENNE 02.47.40.01.54 - 06.74.41.64.17 <a href="mailto:gouron.clau...@orange.fr">gouron.clau...@orange.fr</a>	Denis SIMONIN 3 rue du Haut Clos – 37210 VERNOU-sur-BRENNE <a href="mailto:simonin.denis@orange.fr">simonin.denis@orange.fr</a> 02.47.86.41.12 - 06.33.75.98.68  David FROGER - né le 15/02/1965 5 sentier de la Thierrière – 37210 VERNOU-sur-BRENNE 06.66.35.55.27 <a href="mailto:david.froger37@orange.fr">david.froger37@orange.fr</a>
Commission intercommunale des impôts directs	Pascale DEVALLEE Denis SIMONIN Franck MAZET Claude FERRAND	

## DÉLIBÉRATIONS

### 23 – 2020 - CRÉATION DE COMMISSIONS COMMUNALES

Dans le cadre du fonctionnement de la Commune, **des Commissions Communales ont été créées** à savoir :

Commissions Madame Pascale DEVALLEE, Maire et membre de droit pour chaque commission		Rapporteur	Membres
FINANCES	Finances Marchés publics	Claude FERRAND	Romain LANDAIS – Marie-Claude BONZON – Christelle HENNEQUET-ANTIER – Franck MAZET
	Développement économique Tourisme		Denis SIMONIN – Christelle HENNEQUET-ANTIER – Claude GOURON
URBANISME	Urbanisme Aménagement du territoire	Patrice TARBE de SAINT HARDOUIN	Pierre CHAMPION – David FROGER – Denis SIMONIN Sébastien BONZON pr « Bassins Versants »
	Projets durables et environnementaux		Renée COMMUNAL – Françoise DUBRAY – Mathieu LESAGE – Céline MERCIER – Sébastien BONZON <i>Loïc PREVOTAT : invité permanent</i>
	Bâtiments Voirie - Espaces verts Cimetière Sécurité bâtiments		Sébastien BONZON – Victorien DEVALLEE – Romain LANDAIS – Carole PELLUAU
VIE ASSOCIATIVE	Sports	Michel LEBREC	Pierre CHAMPION – Xavier ROBIN <i>Victorien DEVALLEE : invité permanent</i>
	Vie associative		Sandrine LABREVOIT – Françoise DUBRAY – Romain LANDAIS
	Conseil municipal des jeunes		Marie DELALEUF  Stéphanie LION – Loïc PREVOTAT : <i>« intervenants permanents »</i>
ENFANCE JEUNESSE ANIMATIONS	Scolaire Périscolaire Restauration scolaire	Franck MAZET	Marie DELALEUF – Mathieu LESAGE – Marie-Claude BONZON – Carole PELLUAU
	Animations - Cérémonies		Michel LEBREC – Carole PELLUAU – Claude GOURON <i>(réservations salles / gestion des salles)</i>
C.C.A.S. CULTURE PATRIMOINE	CCAS	Claude GOURON	<b>5 désignés par le conseil municipal</b> : Claude FERRAND – Christelle HENNEQUET-ANTIER – Marie-Claude BONZON – Sandrine LABREVOIT
	Liens inter-générationnel Attribution des logements		<b>5 désignés par le Maire</b> : Yvette BERTON – Katia SIMONIN – Liliane ROUVRE – Agnès GOUSSÉ – Franck DESCHEPPER
	Culture Patrimoine		Françoise DUBRAY – David FROGER – Marie DELALEUF – Sophie CHASLE – Renée COMMUNAL

### 24 / 2020 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Dans le cadre du fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale, il y a lieu d'élire les membres y siégeant, à savoir :

#### Membres désignés par le Conseil Municipal : (5)

Mme Claude GOURON (Vice-Présidente) – Mme Claude FERRAND – Mme Christelle HENNEQUET-ANTIER – Mme Marie-Claude BONZON – Mme Sandrine LABREVOIT

#### Membres désignés par le Maire : (5)

## 25 - 2020 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

**Vu** les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics,

**Vu** les dispositions de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que, à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'appel d'offres et ce, pour la durée du mandat,

**Considérant** que la Commission d'appel d'offres a un caractère permanent et est présidée par Madame le Maire, Présidente de droit ou de son Représentant,

**Considérant** que le Conseil a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote suivant les candidats qui se sont proposés ci-dessous :

- Madame et Messieurs FERRAND Claude, ROBIN Xavier, MAZET Franck
- Mesdames et Monsieur HENNEQUET-ANTIER Christelle, MERCIER Céline, BONZON Sébastien

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 23

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Sièges à pourvoir : 3 délégués titulaires + 3 délégués suppléants

### **Sont ainsi déclarés élus :**

#### **Membres titulaires :**

- Xavier ROBIN
- Franck MAZET
- Claude FERRAND

#### **Membres suppléants :**

- Sébastien BONZON
- Christelle HENNEQUET-ANTIER
- Céline MERCIER

pour constituer, avec Madame le Maire, Présidente de droit ou son Représentant, la Commission d'Appel d'Offres.

## 26 - 2020 - CONSEIL D'ADMINISTRATION « EHPAD LE CLOS »

Dans le cadre du fonctionnement du Conseil d'Administration de l'EHPAD « Le Clos », Madame le Maire précise qu'il y a lieu de désigner 2 délégués et 2 personnes qualifiées.

Le Conseil Municipal élit à l'unanimité :

- ✓ en qualité de Président : Madame Pascale DEBALLÉE
- ✓ en qualité de Délégué(e)(s) : M. Mathieu LESAGE, Mme Claude GOURON
- ✓ personnes qualifiées dont une faisant partie d'une association : Mme Liliane ROUVRE, Mme Marie GAUDUCHON

## 27 - 2020 - COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)

Le Conseil Municipal décide d'élire à l'unanimité :

- Représentant Élu : M. Victorien DEBALLÉE
- Représentante Agent : Mme Martine THEBAULT
- Correspondante : Mme Martine BERCY

## **28 - 2020 - SYNDICAT DES CAVITÉS SOUTERRAINES**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts du Syndicat ;  
Madame le Maire précise qu'il y a lieu de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Après avoir présenté le Syndicat, le Conseil Municipal élit à l'unanimité :

- ✓ Madame le Maire : Mme Pascale DEVALLÉE, membre de droit
- ✓ en qualité de Titulaire : M. David FROGER
- ✓ en qualité de Suppléant : M. Sébastien BONZON

## **29 - 2020 - SYNDICAT DU PAYS DE LOIRE TOURAIN**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts du Syndicat ;  
Madame le Maire précise qu'il y a lieu de désigner :

1. pour le Syndicat : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.
2. et pour le Référent Santé : 1 délégué

Après avoir présenté le Syndicat, le Conseil Municipal élit à l'unanimité :

1. pour le Syndicat :
  - ✓ en qualité de Titulaires : Mme Pascale DEVALLÉE – Mme Claude GOURON
  - ✓ en qualité de Suppléants : M. Denis SIMONIN – M. David FROGER
2. pour le Référent Santé :
  - ✓ Mme Sandrine LABREVOIT

## **30 - 2020 - SYNDICAT MIXTE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DES STATIONS D'ÉPURATION (SATESE)**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts du Syndicat ;  
Madame le Maire précise qu'il y a lieu de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Après avoir présenté le Syndicat, le Conseil Municipal élit à l'unanimité :

- ✓ en qualité de Titulaire : M. David FROGER
- ✓ en qualité de Suppléant : M. Franck MAZET

## **31 - 2020 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE VOUVRAY - VERNOU (S.I.A.E.P.)**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts du Syndicat ;  
Madame le Maire précise qu'il y a lieu de désigner 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Après avoir présenté le Syndicat, le Conseil Municipal élit à l'unanimité :

- ✓ en qualité de Titulaires : M. MAZET Franck - Mme Pascale DEVALLÉE – Mme Françoise DUBRAY
- ✓ en qualité de Suppléant : M. Pierre CHAMPION

## **32 - 2020 - SYNDICAT « MOBILITÉS DE TOURAIN »**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts du Syndicat ;

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Après avoir présenté le Syndicat, le Conseil Municipal élit à l'unanimité :

- ✓ en qualité de Titulaire : M. Franck MAZET
- ✓ en qualité de Suppléant : Mme Pascale DEBALLÉE

### **33 - 2020 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE - (S.I.E.I.L.)**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts du Syndicat ;

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Après avoir présenté le Syndicat, le Conseil Municipal élit à l'unanimité :

- ✓ en qualité de Titulaire : M. Patrice TARBÉ de SAINT HARDOUIN
- ✓ en qualité de Suppléant : Mme Céline MERCIER

### **34 - 2020 - DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT**

Le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L 2122-22 autorise le Conseil Municipal à déléguer en tout ou partie et pour la durée du mandat les attributions suivantes :

- 1) d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2) de fixer dans les limites déterminées par le Conseil Municipal les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- 3) de procéder dans les limites fixées par le Conseil Municipal à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1 sous réserve des dispositions du c de ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6) de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7) de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12) de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13) de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14) de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

- 15) d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;
- 16) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- 17) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 18) de donner, en application de l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19) de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20) de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- 21) d'exercer ou de déléguer, en application de l'article L 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du même code ;
- 22) d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;
- 23) de prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 24) d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 25) d'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;
- 26) de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions ;
- 27) de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- 28) d'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

En cas d'empêchement du Maire, le Conseil Municipal décide que les présentes délégations seront :

- reprises par le conseil municipal
- exercées par un adjoint dans l'ordre des nominations
- et à défaut d'adjoint par un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ou à défaut, pris dans l'ordre du tableau.

**Le conseil municipal**, en ayant délibéré, **approuve, à l'unanimité, les délégations du conseil municipal au Maire** au titre de l'article L 2122-22 du CGCT et autorise Madame le Maire à prendre toutes dispositions et signer tous arrêtés, actes, conventions, contrats et documents de toute nature relatif à cette question.

### 35 - 2020 - INDEMNITÉ DE CONSEIL ET DE BUDGET DU RECEVEUR MUNICIPAL

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes et du décret n° 82-979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat, l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 a fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs de l'Etat, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux, indemnité qui se substitue à l'indemnité de gestion communale créée par arrêté du 6 Juillet 1956.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de continuer à bénéficier des prestations de conseil et d'assistance technique énumérées à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,

Considérant que la demande formulée à cet effet a reçu l'accord de Mr EXPERT, Trésorier à Vouvray,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ **décide** d'attribuer à Monsieur EXPERT, Trésorier à Vouvray :

- l'indemnité de conseil à compter de l'année 2020 et déclare que ladite indemnité sera calculée chaque année au taux plein du tarif prévu à l'article 4 de l'arrêté du 16 Décembre 1983 ;
- l'indemnité pour la confection des documents budgétaires à compter de l'année 2020.

### 36 - 2020 - INDEMNITÉ DE CONSEIL ET DE BUDGET DU RECEVEUR MUNICIPAL

Je soussignée, Madame Pascale DEVALLEE, Maire de VERNOU-sur-BRENNE (Indre-et-Loire),

- ✓ autorise le Trésorier de Vouvray, Receveur de la Collectivité, à poursuivre le recouvrement contentieux des titres de recettes et émis par voie d'OPPOSITION À TIERS DÉTENTEUR ou saisies (cf. Art. L. 1617-5 alinéa 7 du CGCT, Art. R. 2342-4 et R. 1617-24)

Cette autorisation est valable jusqu'à sa révocation.

ଝରଝରଝରଝ

M. Franck MAZET, rapporteur de la commission scolaire, fait le point sur la reprise progressive de l'école qui a été faite le 18 mai 2020. Les effectifs grandissent au fil des semaines tout en maintenant les consignes sanitaires prévues dans le protocole sanitaire de l'Education Nationale.

Il fait savoir que le service de garderie va également être ouvert aux enfants.

M. Michel LEBREC, rapporteur de la commission Associations, rappelle que la réouverture des salles communales n'est pas recevable jusqu'au 21 juin 2020. Il faut attendre les nouvelles directives gouvernementales.

Madame le Maire fait le point sur le confinement des agents municipaux suite à une décision gouvernementale d'enlever 10 jours de congés. Il sera proposé aux agents 5 jours en fonction du prorata des heures faites.

Madame le Maire propose que le nouveau conseil municipal rencontre l'ensemble du personnel communal le mercredi 24 juin 2020 à 18 heures au Centre Technique Municipal.

Madame Céline MERCIER évoque le remplacement du garde-champêtre. Ce dossier sera vu en septembre.

ଝରଝରଝରଝ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

**Prochain Conseil Municipal : Lundi 29 juin 2020 à 20 heures**